

Zones montagneuses : équipez vos véhicules

Afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route par temps de neige et de verglas et d'éviter le blocage des routes en cas d'intempéries, les automobilistes devront obligatoirement **détenir des chaînes** ou **équiper leur véhicule de pneus hiver** en zones montagneuses à partir du 1er novembre 2021.

Retrouvez les **139 communes bas-rhinoises** concernées par cette **obligation** sur <https://bit.ly/3aubWVk>.